

LesEchos

Par **Tribune collective**

Publié le 24 oct. 2025 à 14:00

Dérembourser les cures thermales ? « Cela pousserait des malades chroniques à renoncer à des soins essentiels »

Un décret prévoit de passer le remboursement des cures thermales pour les Français reconnus en « affection longue durée » de 100 % à 65 %. Plusieurs représentants des secteurs médicaux et associatifs dénoncent cette injustice et défendent une médecine « préventive et non médicamenteuse ».

Demain, des centaines de milliers de Français atteints de maladies chroniques pourraient être contraints de renoncer à certains de leurs soins. **La suppression de l'exonération** dont bénéficient aujourd'hui les patients en affection de longue durée (ALD) qui réalisent une cure thermale transformerait un soin reconnu et nécessaire en un privilège réservé à ceux qui en ont les moyens.

Pensée comme une mesure d'économie, cette décision créerait en réalité une profonde injustice sanitaire et sociale, touchant en premier lieu les plus fragiles. Derrière cette décision budgétaire de court terme, c'est un choix de société qui se joue : accepterons-nous que les malades chroniques soient contraints de renoncer à des soins essentiels pour eux ?

Les bénéfices étaient immenses

Imaginez, nous sommes en 2027.

Le décret est passé. Madame B. souffre de spondylarthrite ankylosante, une atteinte de la colonne vertébrale, et ne peut plus financer sa cure : le reste à charge a explosé. Comme 25 millions de Français, elle vit avec une maladie chronique ; comme 14,1 millions d'entre eux, elle bénéficie du dispositif ALD. Même avec ce dernier, les trois semaines de cure thermale lui coûtaient cher car elle devait payer la partie non-prise en charge des soins et les frais de transport et d'hébergement, mais elles lui donnaient des mois de réel soulagement. Aujourd'hui, ses douleurs reprennent et elle perd progressivement son autonomie.

Avant cette mesure, les dépenses annuelles de santé des patients en ALD atteignaient en moyenne 9.300 euros, dont 4.460 euros pour l'hôpital et 1.800 euros pour les médicaments. Face à ces montants, l'investissement public dans les cures thermales était minime... Mais les bénéfices, eux, étaient immenses. En supprimant l'exonération, *la logique comptable a pris le pas sur la réalité médicale* et sociale. C'est ainsi que s'installe une société du renoncement aux soins, où les inégalités se creusent et où la dépendance s'aggrave.

« En supprimant l'exonération, la logique comptable a pris le pas sur la réalité médicale et sociale. »

Pourtant, la logique pourrait être tout autre. Plutôt que de fragiliser le dispositif ALD, il faudrait en renforcer la cohérence. D'abord, en s'assurant que les traitements intégralement pris en charge soient bien liés à l'affection et ne soient pas annexes. Ensuite, en actualisant régulièrement la liste des pathologies éligibles, dans un contexte marqué par le vieillissement de la population, l'explosion des maladies chroniques et l'arrivée de nouvelles thérapies.

Ces deux premiers leviers relèvent pleinement de la responsabilité de l'Assurance Maladie. Enfin, il conviendrait d'évaluer scientifiquement l'efficacité de chaque prise en charge - y compris les cures thermales. Sur ce point, le secteur n'a pas attendu : depuis plus de vingt ans, il produit dans la plus grande rigueur scientifique des données cliniques robustes, attestant des bénéfices pour les patients comme pour la collectivité.

Un futur différent

Un autre avenir est possible : toujours en 2027, cette fois, le choix de maintenir le régime ALD pour les patients réalisant une cure thermale a été fait. En parallèle, le réseau « France Santé » s'est déployé, avec pour objectif 5.000 maisons réparties sur tout le territoire. En coopération avec les pouvoirs publics, les établissements thermaux se sont intégrés dans cette dynamique : ouverture de maisons de santé, conventions avec les mairies, collaborations avec les EHPADs, coopération avec l'écosystème médical local, mise à disposition de locaux pour renforcer la présence médicale dans les zones sous-dotées.

Dans ce futur, les patients les plus fragiles n'ont pas à renoncer à leurs soins. Les cures thermales restent accessibles, même aux plus modestes. Résultat : des hospitalisations évitées, une meilleure autonomie, une qualité de vie retrouvée, sur la durée une économie globale pour la collectivité.

Entre ces deux mondes, il faut choisir. **Supprimer l'exonération pour les ALD** serait une erreur : elle priverait les plus fragiles d'un soin éprouvé et affaiblirait notre système de santé. Nous appelons à construire le futur solidaire : celui où la médecine thermique, solution globale, préventive et non médicamenteuse, reste accessible à tous. Celui où la justice sociale et la santé de long terme priment sur les économies de court terme.

Les signataires de cette tribune :

Françoise Alliot-Launois est présidente de l'Aflar (Association française de lutte antirhumatismale).

Véronique Bartolomeu est co-présidente de l'association Ichtyose France.

Alexandra Biem est coordinatrice du dispositif Paris après cancer.

Maryvonne Chardon Bras est présidente de l'AVML (Association vivre mieux le lymphoedème).

Robert Cordier est président de Polio-France-Glip.

Raphaël Darbon est président de France vascularités.

Jean-Louis Dufloux est président de France Parkinson.

Delphine Follet est présidente de l'Association SED1 +.

Patrick Geindre est vice-président de France AVC.

Alexandre Hoyau est président de l'association CMT France.

Jean-Pierre Grouzard est président de la FFCM (Fédération française des curistes médicalisés).

Martine Nel-Omeyer est présidente de l'Association des brûlés de France.

Nadine Randon est présidente de Fibromyalgie SOS.